

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles de bon fonctionnement du club.

Article 1. INTERDICTIONS

SANS autorisation préalable de la Direction

- De **caresser et nourrir** les chevaux et poneys, pour des raisons d'hygiène et de sécurité
- De **fumer dans l'enceinte du club.**

Article 2 REGLES DE SECURITE

- Le port du casque homologué est obligatoire La norme européenne actuellement en vigueur est **NF en 1384**. En cas de non-respect de cette règle : le poney club décline toute responsabilité
- Le port du gilet de cross n'est pas obligatoire mais **fortement conseillé** pendant les cours et les concours
- Tout accident intervenant **en dehors des cours** saurait engager la responsabilité du Club
- Les enfants sont sous la responsabilité des parents en **dehors des cours**.
- Les chiens de passage doivent être tenus **en laisse**

Article 3. BONS USAGES

- L'endroit du pansage doit être laissé **propre**, c'est pourquoi il faut **curer les pieds** de son poney à **l'intérieur du box** et **ramasser ses crottins**. Des balais et des pelles sont à votre disposition près de la fumière
- Le **silence** est de tradition aux abords du lieu de déroulement de la reprise L'enseignant est en droit de demander aux personnes bruyantes de s'éloigner des abords du cours
- Les **parents** ne doivent pas intervenir pendant les reprises, sauf sur invitation du moniteur membre doit veiller au **respect** des plantations et à la **propreté** générale des lieux
- Le respect du cheval étant une règle absolue, tout mauvais traitement entraîne **l'exclusion immédiate** de son auteur

Article 4. REPRISES & STAGES

Les parents signant le règlement intérieur, autorisent le club à utiliser l'image de leurs enfants dans le strict cadre de la promotion du Poney Club (photos, Facebook, site internet)

Le règlement des cotisations et forfaits vous sont demandés pour **l'année entière** (Echelonnement possible)

- **AUCUNE** inscription (forfaits, animations, stages, etc) ne se fera **sans règlement**. Le poney club ne fait **pas crédit**
- Forfaits, cotisations, etc, ne sont **pas remboursables**, même en cas de désistement
- Les leçons non prises, sont rattrapables, dans l'année scolaire, à raison **d'une maximum par trimestre** et selon les disponibilités. Elles doivent être signalées **1 semaine avant par mail** ou sur remise au cours suivant, d'une copie du certificat médical.
- Le lieu de déroulement de la reprise (manège, carrière, promenade, etc) ainsi que le choix et la répartition des poneys restent à **l'appréciation des moniteurs**.

Nom, prénom - Date et signature

Merci votre compréhension